



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

Convocation : le 13 novembre 2025

Affichage : le 13 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21 dont 12 présents et 16 votants

Le dix-sept novembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à la mairie de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

**Étaient présents** : Anne-Françoise Assimingue, Jean-Marc Cambier, Philippe Capoën, Viviane Clairel, Frédéric Clouet, Gaëlle Enfrein, Anne-Marie Lamy, Louis Lebocey, Patrick Ledoux, Jean-Luc Poisnel, Alain Tranchido, Sylvain Tranquart

**Absents excusés** : Catherine Guillemant donne pouvoir à Patrick Ledoux, Jocelyn Parot donne pouvoir à Frédéric Clouet, Marianne Pinchart-Lainé donne pouvoir à Anne-Marie Lamy, Sophie Raous donne pouvoir à Jean-Marc Cambier

**Absents** : Julianne Barat, Jean-Baptiste Collet, Samuel Dupont, Emmanuelle Marion, Nadège Reboursière

### CONSTAT DU QUORUM

Compte tenu du nombre de conseillers municipaux présents, il est constaté en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Marc Cambier a été désigné(e) secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales et a accepté cette fonction.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES

Le procès-verbal des séances du Conseil municipal des 29 septembre et 21 octobre 2025 sont approuvés.

## ORDRE DU JOUR

**Communications de Monsieur le Maire**

**Communication des membres du Conseil municipal**

**Examen des rapports inscrits à l'ordre du jour :**

- Rapport n° 1 : Décision budgétaire modificative n°2 – page 5 ;
- Rapport n° 2 : Cession de deux emprises de 25 m<sup>2</sup> et 24 m<sup>2</sup> situées place Sonia Delaunay sur la parcelle AD 272 : suppression de la servitude – page 7 ;
- Rapport n° 3 : Projet partenarial d'aménagement (PPA) de l'estuaire de l'Orne et de son littoral – page 8 ;
- Rapport n° 4 : Rapport d'activités 2024 de Caen la mer – page 12 ;
- Rapport n° 5 : Retrait de plusieurs collectivités du SMICO – page 13 ;
- Rapport n° 6 : Mutuelle des agents communaux – page 14.

**Questions diverses et parole au public**

### PAROLE AU PUBLIC

M. Loïc Asseline indique qu'il s'exprime plus facilement à l'écrit qu'à l'oral et reconnaît avoir laissé transparaître trop d'émotions lors de sa précédente intervention au Conseil municipal du 29 septembre 2025, ce qui n'avait pas été constructif. Il souhaite revenir sur la chronologie des démarches entreprises : le 22 septembre, il a envoyé un courriel à M. le Maire, à Sylvain Tranquart et à Louis Lebocey, dans lequel il dressait un bilan des différentes alertes formulées auprès de la mairie, et rappelait un courrier adressé en octobre 2023 au commissaire enquêteur et à un autre du cabinet d'avocat Medeas à Caen-la-Mer. Dans ce courriel, il évoquait notamment un manque de ressenti d'écoute, la position de la mairie, le déroulement des travaux, la sécurité, la circulation rue du Jardin Rouge ainsi que le questionnement sur la position de Pascal Jouin. Il ajoute que Monsieur Moya est absent ce soir mais parle en son nom.

Il précise que, lors de leur venue au Conseil municipal du lundi 29 septembre, il a personnellement trouvé l'exposé présenté incomplet. Il ajoute qu'eux-mêmes ont découvert, quelques jours auparavant, que Mme Anne-Marie Lamy, première adjointe, ainsi que la majorité des membres du Conseil municipal, n'ont pas été informés du dossier.

M. Asseline indique que les riverains sont intervenus lors de la séance précédente, exprimant à la fois leur colère et leur soulagement d'avoir enfin été entendus et de percevoir une ouverture au dialogue. Il constate qu'un mois et demi plus tard, aucun compte rendu du Conseil municipal n'a encore été publié. Il précise que les travaux du chemin sont presque terminés, qu'il ne reste que l'engazonnement à réaliser, mais que le chemin est déjà emprunté de façon régulière par des piétons et cyclistes, les accès n'étant pas hermétiques. Il relève également que le couple Isabel, certainement dans son droit,

procède au terrassement et à la pose d'une clôture avec un portillon, et indique qu'une mini-pelle est passée, dégradant le chemin qui n'est pas encore stable.

M. Asseline demande des précisions sur plusieurs points : comment trois ou quatre élus peuvent décider seuls, pourquoi le commissaire enquêteur et Caen-la-Mer n'ont jamais évoqué l'alternative proposée par les riverains, et pourquoi cette option n'a pas fait l'objet d'une préemption. Il rappelle comprendre que les délais administratifs peuvent différer de ceux des riverains, et qu'un compte-rendu nécessite du temps, mais il remet en question l'utilité d'un groupe de travail à présent, estimant qu'il ne reste qu'à constater le fait accompli. Il interroge enfin M. le Maire sur les avancées concrètes de ces six dernières semaines, en dehors du remerciement de M. Pascal Jouin. Il ajoute que s'il y a un groupe de travail, quoiqu'il doute de l'utilité, il souhaite y participer dès le début. Mme Cheval également.

Patrick Ledoux répond que concernant le procès-verbal, il doit être validé par les membres du conseil municipal avant d'être rendu public. Les deux procès-verbaux ont été validés ce soir donc ils seront publiés dans les prochains jours. À propos des travaux, ils sont presque terminés. L'exploitant voulait pouvoir jouir à nouveau de son champ pour y mettre des bêtes. Les barrières ont été posées. L'engazonnement est en cours, il sera fait la semaine prochaine.

Patrick Ledoux constate également en tant que riverain que le chemin est emprunté. Dès que l'engazonnement sera réalisé, le chemin sera clôturé au moins jusqu'au printemps. Il précise que M. et Mme Isabel sont propriétaires de la parcelle et qu'il ne peut les empêcher de faire ce qu'ils souhaitent sur leur parcelle. Cependant, il ajoute qu'aucune demande à ce jour n'a été déposée pour les travaux afin de faire passer un engin par le chemin, ni pour la pose d'un portillon.

Madame Cheval fait remarquer qu'il faut habituellement au minimum six à dix mois pour mener à bien ce type de démarches. Elle s'étonne que, curieusement, les travaux ont justement été réalisés ce mois-ci, ces derniers jours, et souligne la coïncidence qu'elle juge surprenante.

Patrick Ledoux apporte des précisions concernant le fonctionnement du conseil municipal, en soulignant que celui-ci repose sur la confiance entre les élus, chacun étant responsable d'un certain nombre de dossiers. Il indique que plusieurs élus ont exprimé avoir ressenti une rupture de confiance à l'égard d'un élu ayant pris certaines initiatives. Il reconnaît également, à titre personnel, avoir commis une erreur en n'ayant pas informé l'ensemble des élus de la situation concernant la vente.

Mme Cheval ajoute qu'il y aurait dû y avoir une réquisition d'emprise totale.

Patrick Ledoux précise qu'il a strictement respecté le PLU, ainsi que la réserve foncière prévue pour le débouché du chemin sur le chemin rural, la réserve se situant à l'emplacement prévu et non ailleurs. Il indique qu'Anne-Marie Lamy a apporté cette information dans un deuxième temps.

Il explique que le groupe de travail mis en place tiendra sa première réunion après-demain. Il précise qu'il a souhaité, dans un premier temps, organiser cette rencontre entre élus afin d'étudier les différentes solutions envisageables jusqu'au mois de mai, en analysant pour chacune d'elles les avantages, les inconvénients, ainsi que les impacts techniques et financiers. Il indique également que les deux riverains acquéreurs des parcelles concernées seront consultés ultérieurement pour recueillir leur position.

M. Asseline indique qu'il comprend les lenteurs administratives, mais souligne que si l'on doit encore attendre six semaines avant de se réunir, les choses avanceront difficilement. Il précise qu'il est peut-être impatient, mais souhaite exprimer son empressement à voir le dossier progresser.

Patrick Ledoux précise que, de toute façon, le chemin restera étanche jusqu'au mois de mai. Il ajoute qu'il n'est pas question pour autant d'attendre le mois d'avril pour organiser une réunion du groupe de travail. Il indique avoir proposé à l'ensemble des membres du Conseil municipal d'y participer, et que cinq ou six élus ont d'ores et déjà répondu favorablement, laissant le temps aux autres de se manifester.

Mme Cheval souhaite formuler une remarque concernant l'éventualité d'un aménagement du bas du chemin rural menant à l'Orne. Elle attire l'attention du Conseil sur le fait que ce lieu, par nature isolé, pourrait favoriser des comportements inadaptés ou des usages indésirables, tels que le regroupement d'individus pour des activités illicites ou des situations propices à l'insécurité. Elle souligne avoir déjà constaté, à plusieurs reprises, la présence de personnes suspectes dans ce secteur. Elle rappelle néanmoins que l'aménagement des espaces verts est apprécié, mais appelle à la vigilance afin de ne pas transformer cet endroit isolé en un point de rassemblement problématique.

Patrick Ledoux précise que la proposition évoquée au mois de juin, à savoir un éventuel aménagement en bas du chemin, pourrait être étudiée. Il rappelle que la commune accueille régulièrement des chantiers jeunes, à l'origine notamment de la réalisation de pontons le long de l'Orne. Il indique que M. Moya a suggéré la possibilité d'envisager un aménagement similaire dans ce secteur. Il propose d'échanger à ce sujet au groupe de travail.

M. Asseline doute que ce soit une proposition de M. Moya. Il n'est pas favorable à cet aménagement.

Patrick Ledoux explique qu'il y a peut-être eu une incompréhension ou qu'il a peut-être changé d'avis.

Alain Tranchido précise qu'un nettoyage sera prévu avec Caen la mer sur le chemin pour permettre l'accès, notamment en cas d'inondation.

M. Asseline estime qu'il n'y a que deux solutions à envisager pour le groupe de travail, s'il est constitué : soit le chemin déverse dans la cour, comme actuellement, soit le chemin est coupé complètement et il faudra passer par la rue de Feniton. Il ne voit pas quelle autre solution pourrait être étudiée.

Sylvain Tranquart a informé les habitants que les élus ont une réunion mercredi 19 novembre.

Patrick Ledoux confirme la réunion de mercredi et précise que sous 15 jours, une réunion avec les habitants s'organisera. Si les habitants souhaitent les rencontrer plusieurs fois, ce sera évidemment possible.

M. Asseline demande pourquoi ne pas être associé dès le début.

Patrick Ledoux explique qu'il a besoin de faire avant tout un point sur les éléments fonciers, techniques, financiers, les avantages ainsi que les inconvénients, qu'il n'a rien à cacher mais simplement de poser les choses avant de se réunir.

Madame Cheval tient à remercier Patrick Ledoux sur les échanges qu'elle a pu avoir en toute transparence avec mais souligne que cela est malheureusement tard.

Sylvain Tranquart rejoint le point de vue de M. Asseline de ne pas avoir associé les riverains dès le début.

Jean-Marc Cambier préfère avoir le temps d'un échange car à ce jour il manque d'information sur ce projet et souhaite pouvoir répondre avec plus de facilité aux questionnements des riverains.

Sylvain Tranquart estime que les riverains disposent eux-mêmes de nombreuses informations.

Patrick Ledoux rappelle que l'intérêt général doit animer les échanges et remercie les riverains. Il remercie les habitants d'être venus.

## COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire fait lecture des évènements passés et à venir.

### Évènements Passés :

- Mardi 21 octobre 2025 à 18 h à la Mairie de Louvigny : CCAS
- Samedi 25 octobre 2025 à 10 h à salle Joseph Decaëns : Animation Les croqueurs des pommes
- Mardi 4 novembre 2025 à partir de 20 h à la salle des Fêtes de Louvigny : Soirée jeux organisée par Air de fête
- Mardi 4 novembre à la cafétéria du gymnase : Commission Sports
- Jeudi 6 novembre 2025 à 17h30 à l'école de Louvigny : Conseil d'école
- Samedi 8 et dimanche 9 novembre 2025 à la salle des fêtes de Louvigny : Bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture organisé par le Comité de Jumelage
- Mardi 11 novembre 2025 à 9 h : Commémoration du 11 novembre au Monument aux morts de la commune
- Jeudi 13 novembre 2025 à 19 h au siège de la communauté urbaine de Caen la mer : Conseil communautaire
- Samedi 15 novembre 2025 à la salle des fêtes de Louvigny : Concours de belote organisé par Air de fête
- Dimanche 16 novembre 2025 : Offenbach dans tous ses états ! Journée découverte avec la fugue et compagnie, 9 h 45 - 18 h, salle des fêtes.

### Évènements à venir :

- Mardi 18 novembre à 20h la salle des fêtes : Projection du film « Leurs champs du cœur » dans le cadre du Festival AlimenTerre
- Mercredi 19 novembre à 18h à la salle J.Decaëns : Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse
- Vendredi 21 novembre : Concert swing avec le camion jazz dans le cadre des Boréales, 20 h 30, salle des fêtes
- Dimanche 30 novembre 2025 à 12h à la salle des fêtes : Repas des anciens
- Mardi 2 décembre 2025 : Soirée jeux, 20 h, salle des fêtes
- Samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025 : Marché de Noël, 10 h - 18 h, salle des fêtes
- Samedi 13 décembre 2025 : Matinée famille de 10 h à 12 h à l'espace jeunesse
- Samedi 13 décembre 2025 à partir de 10h à la mairie de Louvigny : Parrainages citoyens et repas partagé
- Samedi 13 décembre 2025 à partir de 9h derrière l'ancienne ferme : Montage du rucher communal
- Dimanche 14 décembre 2025 : 15 h, Arrivée du père noël, déambulation avec la fanfare « Fanfaron » ; 16 h : Spectacle de Noël, salle des fêtes
- Lundi 15 décembre 2025 : à 19h Conseil municipal à la salle J.Decaëns de Louvigny
- Jeudi 18 décembre 2025 à partir de 17h à l'ancienne ferme : Marché des producteurs de l'AMAP
- Mardi 6 janvier 2026 : Soirée jeux, 20 h, salle des fêtes

- Mercredi 7 janvier 2026 : Vœux du maire, 18 h, salle des fêtes
- Samedi 17 janvier 2026 : Swing au bord de l'Orne avec le Camion Jazz et Air de fête, 20 h, salle des fêtes
- Vendredi 23 janvier 2026 : Nuit de la lecture avec lire et faire lire, 16 h 30, espace jeunesse
- Lundi 2 février 2026 : à 19h Conseil municipal à la salle J.Decaëns de Louvigny
- Mardi 3 février 2026 : Soirée jeux, 20 h, salle des fêtes
- Samedi 7 février 2026 : Journée du livre pour enfants et jeunes, 10 h 30 - 18 h, espace jeunesse
- Lundi 2 mars 2026 : à 19h Conseil municipal à la salle J.Decaëns de Louvigny
- Mardi 3 mars 2026 : Soirée jeux, 20 h, salle des fêtes
- Vendredi 13 et samedi 14 mars 2026 à la cafétéria du gymnase : Concert et animations avec l'ASTI et le CLAM
- Dimanche 15 mars 2026 : 1er tour des élections municipales
- Dimanche 22 mars 2026 : 2e tour des élections municipales
- Samedi 28 mars 2026 : Mini concert « La nuit, je grandis », orchestre de Caen, 16 h, salle des fêtes

#### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Anne-Marie Lamy demande que soit faite la différence entre les conseillers municipaux absents et ceux qui se sont excusés. Elle estime qu'il s'agit d'une coupable indulgence déjà ancienne qu'il convient de corriger.

Patrick Ledoux propose ainsi à l'assemblée de faire la différence entre les absents et les absents excusés à partir de ce conseil. Cette proposition est acceptée.

## DELIBERATION N°14.383.25.43 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil municipal la décision budgétaire modificative n°2 ci-après :

Les décisions budgétaires modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles que le budget primitif, en particulier les règles d'équilibre et de sincérité.

Suite à la vérification des balances et à la création d'une imputation non prévue au budget, les ajustements budgétaires suivants sont nécessaires :

### Section de fonctionnement :

#### **En dépenses de fonctionnement :**

- + 104.76 € en compte 60636 : Vêtements de travail : commande de la rentrée 2025, y compris pour les agents en renfort
- + 1239.23 € en compte 6068 : Autres matières et fournitures : renouvellement du contenu de la trousse de secours et produit anti-guêpes
- + 1 316.91 € en compte 613 : Locations : Location longue durée des photocopieurs
- 4 200 € en compte 615221 : Entretien des bâtiments : certaines dépenses sont passées en section d'investissement
- + 418.89 € en compte 61551 : Entretien matériel roulant : usure des véhicules de service
- + 4 085.19 € en compte 6156 : Contrats de maintenance : maintenance obligatoire, contrats d'entretien préventifs (toitures, chufferie)
- + 4 200 € en compte 617 : Etudes et recherche : Consultation pour le contrat de maintenance chufferie
- 5 000 € en compte 6218 : Autre personnel extérieur : diminution des besoins via le CDG 14 et ADECCO
- + 1 500 € en compte 6413 : Personnel non titulaire : embauches en direct de CDD de remplacement
- + 3 500 € en compte 6450 : Charges de sécurité sociale : erreur d'imputation de paiement CNAS sur cette imputation
- 7 414.98 en compte 65568 : Autres contributions
- + 250 en compte 65748 : Subventions de fonctionnement Autres personnes de droit privé : Subvention à l'ANVITA
- + 203.04 € en compte 681 : Amortissement Opération SDEC

#### **En recettes de fonctionnement :**

- + 203.04 € en compte 77681 : Amortissement des subventions d'équipement versées : pour équilibrer la dépense en compte 681

### Section d'investissement :

#### **En dépenses d'investissement :**

- 5 000 € en compte 2135 : Eau : des travaux dans la salle Brassaï ne seront pas réalisés en 2025

#### **En recettes d'investissement :**

- 5 000 € en compte 024 : la vente du bâtiment place François Mitterrand sera de 250 000 € (au lieu de 255 000 €)

Récapitulatif des mouvements pour la trésorerie :

En FONCTIONNEMENT :

DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	+ OU -	MONTANT
011	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	+	104,76 €
011	6068	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	+	1239,23 €
011	613	LOCATIONS	+	1 316,91 €
011	615221	ENTRETIEN DES BATIMENTS	-	4 200,00 €
011	61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	+	418,89 €
011	6156	CONTRAT DE MAINTENANCES	+	4 085,19 €
011	617	FRAIS D'ETUDES ET RECHERCHES	+	4 200,00 €
012	6218	AUTRES PERSONNEL EXT	-	5 000,00 €
012	6413	PERSONNEL NON TITU	+	1 500,00 €
012	6450	CHARGES DE SECURITE SOCIALE	+	3 500,00 €
65	65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	-	7 414,98 €
65	65748	SUBVENTION AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	+	250,00 €
042	681	AMORTISSEMENT OPERATION SDEC	+	203,04 €
TOTAL				203,04 €

RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	+ OU -	MONTANT
042	77681	CONTRIBUTIONS DIRECTES	+	203,04 €
TOTAL				203,04 €

En INVESTISSEMENT :

DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	+ OU -	MONTANT

21	2135	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS	-	5 000,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>

RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	+ OU -	MONTANT
024	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	-	5 000,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>

Ainsi,

Vu la délibération n°14.383.09 du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025,  
 Vu la délibération n°14.383.25.19 du 16 juin 2025 approuvant la décision budgétaire modificative n°1,  
 Considérant les ajustements nécessaires sur le budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision budgétaire modificative n°2 telle que présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	16			

*Interventions :*

Patrick Ledoux précise que cette décision modificative n'induit pas de nouvelles politiques. Il informe par ailleurs le Conseil que la Ville a reçu des réponses concernant plusieurs demandes de subventions :

- Projet de complexe de glisse urbaine : La demande a été rejetée. Il indique que le Préfet du Calvados aurait arbitré sur les demandes déposées par les collectivités du département auprès de l'antenne régionale de l'Agence Nationale du Sport.  
 Viviane Clairel demande s'il existe une possibilité de recours.  
 Patrick Ledoux précise que le dossier pourra être redéposé en 2026, tout en soulignant que cette procédure est particulièrement longue.
- Projet du chemin de Feniton : La Ville a reçu une réponse favorable, avec l'attribution d'une subvention au titre de la DETR de 17 000 euros.

Cette subvention sera inscrite au budget 2026. Il précise que c'est une subvention que la collectivité percevra sur présentation de factures acquittées.

Frédéric Clouet demande qui a attribué cette subvention.

Patrick Ledoux répond que cette subvention a été accordée par l'État.

Sylvain Tranquart revient sur les échanges du précédent conseil concernant la vente du bâtiment du 2 Place François Mitterrand. Il demande si les documents relatifs à la demande de l'acheteur, portant sur le traitement de la charpente, ont été retrouvés.

Julie Calberg-Ellen indique que le rapport vient de lui être transmis.

**DELIBERATION N°14.383.25.44 : CESSION DE DEUX EMPRISES DE 25 M<sup>2</sup> ET 24 M<sup>2</sup> SITUÉES  
PLACE SONIA DELAUNAY SUR LA PARCELLE AD 272 : SUPPRESSION DE LA SERVITUDE**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°14.383.24.39 du 18 novembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la cession des deux emprises de 25 et 24 m<sup>2</sup> situées place Sonia Delaunay aux propriétaires contigus qui en ont fait la demande, M. et Mme COQUELIN et Mme FERRAY.

Afin de permettre l'entretien de la haie située sur le domaine public, cette délibération prévoyait l'institution dans les actes de vente d'une servitude de passage d'une largeur adaptée d'environ un mètre.

Toutefois, à la suite de l'interpellation des acquéreurs et après visite sur place avec les services de Caen la mer compétents en matière d'entretien du domaine public, il a été constaté que cette servitude de passage n'était pas nécessaire.

La haie située sur le domaine public, qui double la haie des propriétaires privés, est accessible depuis l'espace public et ne justifie par la constitution d'une servitude de passage.

Par conséquent, il est proposé de modifier la délibération n°14.383.24.39 et de consentir à ces deux ventes sans servitude.

Ainsi,

Vu la délibération n°14.383.24.39 du 18 novembre 2024 autorisant la cession de deux emprises de 25 m<sup>2</sup> et 24 m<sup>2</sup> situées Place Sonia Delaunay sur la parcelle AD 272,

Considérant qu'aucune servitude de passage n'est nécessaire au bon entretien du domaine public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- modifie la délibération n°14.383.24.39 du 18 novembre 2024 autorisant la cession de deux emprises de 25 m<sup>2</sup> et 24 m<sup>2</sup> situées Place Sonia Delaunay sur la parcelle AD 272,
- approuve la cession de ces deux emprises sans servitude de passage,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	16			

### DELIBERATION N°14.383.25.45 : PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) DE L'ESTUAIRE DE L'ORNE ET DE SON LITTORAL

Monsieur Patrick Ledoux, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

Le dernier rapport du GIEC de 2023 prévoit une hausse du niveau de la mer de plus d'1m d'ici 2100. L'estuaire de l'Orne, fleuve qui se jette dans la Manche, sa bande littorale et rétro-littorale est confronté à une vulnérabilité croissante face aux effets de ce changement climatique.

Selon les cartographies en ligne du BRGM, la hausse du niveau de la mer à l'horizon 2100 pourrait impacter une façade maritime de plus de 15 km de long. Elle concerterait également un estuaire composé d'un fleuve, de son canal et de plusieurs affluents, soumis à l'influence maritime jusqu'à 32 km à l'intérieur des terres. Ce territoire englobe trois intercommunalités : Caen la mer, Normandie Cabourg Pays d'Auge et Vallées de l'Orne et de l'Odon. Il comprend 24 communes, dont Louvigny, avec 9 communes soumises à la loi Littoral, et représente une population de plus de 205 000 habitants.

Ce territoire va devoir composer avec la présence accrue de l'eau face aux actions combinées :

- de la hausse du niveau marin,
- des crues de l'Orne,
- de la remontée des niveaux des nappes phréatiques
- de la majoration des risques d'inondation et de submersion marine.

Ces phénomènes auront inévitablement des impacts potentiels sur l'habitat, les infrastructures, les activités économiques, les milieux naturels, etc.

Ainsi, selon cette trajectoire, certaines parties du territoire pourraient revenir à l'état naturel avec un recul du trait de côte non seulement en façade littorale, mais également dans la bande rétro-littoral et au sein même de l'estuaire.

Par anticipation de ce phénomène, les collectivités ont d'ores et déjà engagé des programmes et actions pour comprendre, analyser et s'adapter face à ce changement structurel et notamment :

- le programme « Notre littoral pour demain » en vue de définir les grandes stratégies face au recul du trait de côte,
- le programme d'études préalable (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) dont l'étude de modélisation hydraulique de l'ensemble de la vallée,
- l'adaptation du projet urbain de ZAC « Nouveau Bassin » selon un principe de précaution par la mise en place d'un urbanisme réversible en réponse aux hypothèses hydrauliques les plus pessimistes d'ici 2100,
- les démarches ADAPTO puis MANABAS sur l'embouchure de l'Estuaire,
- et bien d'autres.

Toutefois, afin d'anticiper et répondre aux impacts hydrauliques du changement climatique à horizon 2100 sur ces espaces, la Communauté urbaine Caen la mer chef de file, en partenariat avec l'Etat et les autres partenaires, a pour ambition de bâtir une vision stratégique de recomposition spatiale d'ensemble de ce territoire, fondée sur la définition et la mise en œuvre d'une stratégie concertée et partagée d'adaptation et de résilience de celui-ci.

Cette vision se matérialisera dans un premier temps par une stratégie d'adaptation, déclinée sous la forme d'un « schéma directeur d'aménagement progressif » jusqu'à l'horizon 2100 et à l'échelle de l'estuaire et de son littoral, qui dans un second temps, sera détaillé en secteurs et actions opérationnels d'aménagement à mettre en œuvre.

Pour faciliter sa conception, sa concrétisation et l'association de tous les partenaires concernés par ce territoire, il est proposé de conclure un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) en intégrant dès à présent des actions pré-opérationnelles et opérationnelles d'ores et déjà engagées en ce sens par les programmes en cours.

Issu de la loi ELAN du 23 novembre 2018, le PPA est un contrat signé à minima entre l'Etat et un EPCI autour d'une ambition commune pour répondre à des problématiques spécifiques rencontrées par un territoire. Il permet d'assurer une meilleure coordination des différents acteurs et de proposer des solutions concrètes afin de réaliser une ou plusieurs opérations d'aménagement ambitieuses et complexes. Il permet également de mobiliser des financements spécifiques. Il constitue la feuille de route à la fois stratégique et opérationnelle pour expérimenter et mettre en œuvre un schéma de recomposition territoriale.

Le projet d'aménagement partenarial (PPA) apparaît comme un outil pertinent à l'échelle de l'estuaire de l'Orne pour :

- Fédérer l'ensemble des acteurs, dont les communes, autour d'une volonté conjointe d'adapter la basse vallée de l'Orne aux conséquences de la modification de son fonctionnement, liées au réchauffement climatique,
- Etablir une vision partagée stratégique de territoriale « terre-mer-fleuve » jusqu'à l'horizon 2100,
- Articuler les démarches, partager et compléter la connaissance des vulnérabilités et des opportunités,
- Agir par la définition et la mise en œuvre d'opérations et d'actions spatio-temporelles cohérentes, concrètes, expérimentales et réplifiables selon un calendrier à définir,
- Communiquer et concerter sur la démarche, la conception du projet et les enjeux.

Le contrat de PPA est une convention souple et a vocation à rester ouvert aux partenaires qui souhaitent rejoindre la démarche au-delà de cette première signature. Il pourra par la suite intégrer de nouveaux partenaires, de nouvelles actions en faveur de cette démarche de conception et concrétisation d'un projet d'aménagement en réponse à l'adaptation nécessaire de ce territoire. Le contrat a vocation à vivre et à évoluer par voie d'avenant autant que de besoin dans les formes prévues au contrat.

Sous la responsabilité du chef de file qu'est la Communauté Urbaine, le PPA prévoit notamment :

- une gouvernance avec 4 instances :
  - o Une assemblée plénière comprenant l'ensemble des institutions concernées par le territoire et la thématique,
  - o Un COPIL des signataires gestionnaire du PPA,
  - o Un comité technique préparant les décisions du PPA,
  - o Un conseil scientifique à organiser pour conseiller les élus et techniciens sur les décisions à prendre.

- 5 axes se déclinant en un programme d'actions et dont certaines font l'objet d'un plan de financement :
  - o AXE 1 : FEDERER AUTOUR UNE GOUVERNANCE DE L'ESTUAIRE DE LA BASSE VALLEE DE L'ORNE ET SON LITTORAL :
    - Action 1.1 : Faire vivre la gouvernance du PPA,
    - Action 1.2 : Mettre en place un conseil scientifique,
    - Action 1.3 : Conduire et animer le PPA (le recours à une assistance à maître d'ouvrage est envisagé),
  - o AXE 2 : CONNAÎTRE : COMPILE, PARTAGER, COMPLETER LES CONNAISSANCES ET PRECISER LES ENJEUX
    - Action 2.1 : Établir un diagnostic intégrateur,
    - Action 2.2 : Réalisation des études complémentaires identifiées nécessaires (maxi 100 000€)
    - Action 2.3 : Appel à la recherche universitaire
    - Action 2.4 : Étendre le mode d'occupation des sols à la CCM Nord Cabourg Pays d'Auge,
    - Action 2.5 : Mettre en place un Centre de ressources,
    - Action 2.6 : Observatoire et mise à jour des données sur l'Estuaire et le littoral,
  - o Axe 3 : ANTICIPER : ELABORER UNE STRATEGIE ET UN SCHEMA DE RECOMPOSITION SPATIALE SOUS LA FORME D'UN schéma directeur d'aménagement SELON UNE DEMARCHE ITERATIVE ENTRE DIFFERENTES ECHELLES SPATIO-TEMPORELLES A L'HORIZON 2100
    - Action 3.1 Etablir un schéma directeur d'aménagement « terre-mer-fleuve » de recomposition du territoire à l'échelle de l'estuaire et du littoral,
    - Action 3.2 Identifier des secteurs d'intervention privilégiés,
    - Action 3.3 Elaboration de plans guide complémentaires,
    - Action 3.4 Définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre des secteurs ou thématiques retenus,
    - Action 3.5 : Etablir un référentiel foncier pour prioriser les secteurs d'intervention,
    - Action 3.6 : Définition et mise en place de la stratégie foncière pour la mise en œuvre des secteur opérationnels du schéma directeur,
  - o AXE 4 : AGIR : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE RECOMPOSITION ET LES SECTEURS OPERATIONNELS D'ORES-ET-DEJA IDENTIFIEES
    - Action 4.1 : Mettre en œuvre le schéma directeur d'aménagement de recomposition spatiale, au travers de sites pilotes, des sites retenus et démonstrateurs,
      - 4.1.1 et 4.1.2 : MOE et travaux du Nouveau Bassin,
      - 4.1.3 : AVP et faisabilité de la renaturation des berges de l'Orne (action 3 au plan de financement),
      - 4.1.4 et 4.1.5 : suites de l'étude en cours de relocalisation de campings et d'aire d'accueil des gens du Voyage – lancement de maîtrise d'œuvre opérationnelles et études complémentaires,
      - 4.1.6 : Renaturation de la pointe du siège (*détermination d'un maître d'ouvrage coordonnateur et mise en œuvre du programme d'actions*), mise en œuvre du programme d'actions,
    - La mise en œuvre le schéma directeur d'aménagement et des secteur opérationnel seront intégré par un avenant ultérieur au PPA une fois celles-ci définies.

- AXE 5 COMMUNIQUER : SENSIBILISER LES ACTEURS, ASSOCIER LES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET LES HABITANTS
  - Action 5.1 : Communiquer,
  - Action 5.2 : Concerter.
- Un principe de plan de financement de certaines actions comprenant :
  - La réalisation d'un schéma directeur d'aménagement de recomposition spatiale avec les phases de diagnostic, élaboration du schéma directeur global, des plans guide des secteurs d'interventions prioritaires retenus et les modalités de mises en œuvre des premières opérations identifiées,
  - Des opérations déjà engagées :
    - L'opération « Nouveau Bassin », dont la maîtrise d'ouvrage est confiée depuis 2020 à la SPL Caen la mer aménagement,
    - L'étude de renaturation de 3 sites sur les berges de l'Orne identifiée dans le dossier « Notre littoral pour demain »,
    - Les suites de l'étude de programmation de relocalisation des campings et d'aires d'accueil du gens du voyage en vue de définir les conditions de repli,
    - Les suites de l'étude de programmation des actions de renaturation de la pointe du Siège ayant abouti au programme d'actions en cours de répartitions entre plusieurs maîtres d'ouvrage.

Certaines actions du PPA pourront bénéficier d'aides techniques et de subventions de l'Etat et des autres partenaires prévues ou envisagées au principe de plan de financement qui reste à affiner.

La durée prévisionnelle est de 10 ans, soit 2025-2035. Pour autant, il est rappelé que le projet a bien vocation à anticiper les évolutions liées au changement climatique jusqu'à horizon 2100.

Ainsi, pour participer à la mise en œuvre de ce projet d'envergure, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette démarche collective en demandant d'être signataire du contrat et d'autoriser le maire à signer un Projet Partenarial d'Aménagement avec la Communauté Urbaine, l'Etat et leurs partenaires, et de ce fait, faire partie du comité de pilotage du PPA.

En fonction des actions déterminées ultérieurement pour la mise en œuvre du projet, la ville de Louvigny pourra être maître d'ouvrage d'actions relevant de sa compétence.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu code de l'urbanisme et notamment les articles L312-1 à L312-10 relatif au Projet Partenarial d'Aménagement,

Vu le Projet Partenarial d'Aménagement et ses annexes, notamment son programme d'actions et son projet de plan de financement, en annexe de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adhère à la démarche du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de la basse vallée de l'Orne et de son littoral,
- demande à être signataire du contrat de du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA),
- approuve les termes du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), son programme d'action et son principe de plan de financement,

- autorise le maire ou son représentant à signer le projet de Projet Partenarial d'Aménagement et ses annexes et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	16			

*Interventions :*

Jean-Marc Cambier demande plus de précision sur un courrier reçu en Mairie concernant les grenouilles amphibiens.

Patrick Ledoux explique qu'un groupe d'enfants du quartier a adressé un courrier à la mairie pour signaler que, lors de l'installation des aqua-barrières l'hiver dernier, de nombreuses grenouilles ont été écrasées. Celles-ci tentent de rejoindre l'Orne, mais les barrières les empêchent, les dispersant sur les routes et entraînant de nombreux décès.

Une rencontre a eu lieu avec une animatrice Anaïs Jardin du CPIE, qui a proposé de réunir les enfants à la mairie afin de réfléchir à des actions. Une intervention avec les enfants est prévue, et un atelier pourrait être organisé en avril par Anne-Marie Lamy.

Jean-Marc Cambier remercie Patrick Ledoux pour ses explications et souhaite obtenir des précisions concernant la relocalisation du camping et de l'aire d'accueil des gens du voyage, notamment pour savoir si cela concerne l'intercommunalité.

Patrick Ledoux précise que cette situation concerne plus particulièrement Ouistreham. L'été dernier, jusqu'à 400 à 500 caravanes étaient installées au niveau de la Pointe du Siège, de manière illégale. Il souligne qu'il faudra que Caen la Mer mette en place des solutions pour les relocaliser ailleurs. Il précise que cela ne concerne pas Louvigny.

Anne-Marie Lamy demande à Patrick Ledoux si cette nouvelle instance ne complique pas trop les choses et comment tout cela va s'organiser.

Patrick Ledoux répond qu'il s'interroge également. Il estime cependant qu'il peut être utile d'avoir une instance capable de prendre un peu de hauteur et de donner une cohérence aux actions en cours ou à venir. Il rappelle qu'auparavant, il existait des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau pour l'ensemble du bassin versant de l'Orne, mais ces instances ne se réunissent plus.

Il évoque également l'ancienne Institution interdépartementale du bassin de l'Orne, composée d'élus du Calvados et de l'Orne, qui se réunissait régulièrement pour assurer une cohérence entre l'amont et l'aval. Cette institution a été dissoute il y a quelques années, les élus de l'Orne ayant jugé que cela ne servait plus, étant moins concernés par les problématiques d'inondation. Il conclut que certaines décisions dépendent parfois simplement de la volonté de quelques personnes et que cela peut être regrettable.

Anne-Marie Lamy suppose qu'il y aura beaucoup de rapports ainsi que de réunions.

Patrick Ledoux rappelle que les intercommunalités restent maîtres d'ouvrage. Le PPA n'a pas vocation à se substituer aux collectivités, mais bien à assurer une mise en cohérence des différentes actions. Il ajoute qu'il y a déjà eu une réunion et que l'hémicycle était plein. Tous les acteurs intéressés étaient présents.

Louis Lebocey indique que des subventions pourraient être accordées. Les besoins pour les années à venir restent difficiles à anticiper. Il ajoute qu'il est peut-être naïf, mais qu'il considère cela malgré tout comme une bonne chose.

Patrick Ledoux précise que les trois intercommunalités concernées ont mis en place la taxe GEMAPI, ce qui leur donne les ressources nécessaires pour intervenir.

Jean-Marc Cambier renvoie à l'interview de Jean-Louis Borloo diffusée la veille.

Louis Lebocey ajoute que l'alternative serait de ne rien faire.

Patrick Ledoux explique qu'il a vu se profiler la dissolution du syndicat d'inondation, alors même qu'il s'agit d'une structure très active, réactive et efficace depuis 25 ans, ayant réalisé près de 25 millions d'euros de travaux. Il exprime sa crainte que cette structure soit diluée dans une entité plus large telle que Caen la Mer, ce qui pourrait nuire à son efficacité. Finalement, l'hiver dernier, c'était tout aussi efficace. Certaines mesures, comme la mise en place des aqua barrières, ont dû être décidées rapidement et l'ont été au bon moment.

Philippe Capoën estime qu'il faut malgré tout adhérer au dispositif.

Patrick Ledoux indique qu'il faudra conserver un regard critique et savoir le faire valoir.

Jean-Luc Poisnel compare la démarche à celle du PLUi et souligne l'importance pour les élus de défendre leur point de vue.

#### **DELIBERATION N°14.383.25.46 : RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE CAEN LA MER**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté urbaine Caen la Mer adresse chaque année aux communes membres un rapport retracant l'ensemble de ses activités de l'exercice écoulé.

Ce rapport présente notamment :

- Les actions menées dans les différents domaines de compétence de la Communauté urbaine (aménagement, développement économique, mobilités, environnement, urbanisme, etc.) ;
- Les résultats budgétaires et financiers correspondants ;
- Les projets et perspectives pour les années à venir.

Ce document, transmis à la commune, permet d'assurer une information complète du Conseil municipal sur les politiques publiques menées à l'échelle intercommunale et sur les services rendus à la population.

Ainsi,

Vu le rapport d'activités 2024 joint en annexe à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté urbaine Caen la Mer.

**Interventions :**

Patrick Ledoux souligne quelques points saillants du rapport : le 80<sup>e</sup> anniversaire, le projet de tramway, la réalisation du Palais des sports et le PLUiHM. Il précise que ce dernier projet a été à nouveau arrêté sous sa forme actuelle, trois communes ayant voté contre : Éterville, Giberville et Villons-les-Buissons.

Pour Louvigny, il note que les relations sont nettement meilleures qu'auparavant, notamment avec la mise en place du Secteur Odon et le renouvellement de l'équipe. En matière de fleurissement, la situation s'améliore significativement, et la collecte des déchets progresse également.

Jean-Marc Cambier précise que, s'agissant du développement des mobilités douces, la ville n'était pas prioritaire, les efforts ayant été principalement concentrés sur les communales plus rurales et les connexions avec le réseau cyclable existant.

Patrick Ledoux informe que Jocelyn Parot l'a alerté par message ce matin qu'un collectif de cyclistes loupiaciens a lancé une pétition visant la réfection de la piste cyclable passant devant la porte en pierre.

Patrick Ledoux soutient cette pétition, rappelant que la démarche est lancée depuis déjà deux ans par la ville.

Anne-Marie Lamy constate également un renouvellement de personne, l'ancienne équipe était moins à l'écoute. Pour ce quoi concerne la voie verte, elle estime qu'il y a un blocage au département.

Patrick Ledoux propose d'écrire à nouveau un courrier au Directeur de service.

#### **DELIBERATION N°14.383.25.47 : RETRAIT DE PLUSIEURS COLLECTIVITES DU SMICO**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO) a pour objet d'assurer la mutualisation des moyens informatiques et la mise à disposition de services numériques au bénéfice de ses collectivités adhérentes.

Dans le cadre de la réorganisation de certains territoires et de l'évolution des politiques de mutualisation, plusieurs collectivités ont fait part de leur souhait de se retirer du SMICO, conformément aux dispositions statutaires du syndicat et aux articles L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales.

Ces retraits, dont la liste figure en annexe de la présente délibération, s'inscrivent dans un contexte de réévaluation des besoins numériques locaux et de redéfinition des adhésions à des structures intercommunales spécialisées.

Le SMICO a engagé la procédure réglementaire de retrait et sollicite l'avis des conseils municipaux membres, conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi,

Vu l'article L. 5211-19 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la liste des retraits de collectivités jointe en annexe à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Emet un avis favorable au retrait des collectivités mentionnées du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO) ;
- Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la bonne application de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	16			

***Interventions :***

Jean-Marc Cambier demande si les collectivités sont toujours si nombreuses à se retirer ?

Patrick Ledoux observe qu'actuellement, certaines communes préfèrent faire appel au Centre de gestion pour certaines prestations équivalentes, notamment le RGPD. Il ajoute que la ville réalise en ce moment un bilan de son parc informatique à la suite de la mise à jour vers Windows 11 et qu'il pourrait être nécessaire de prévoir un budget dédié à cet effet.

#### **DELIBERATION N°14.383.25.48 : MUTUELLE DES AGENTS COMMUNAUX -**

Monsieur Patrick Ledoux, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°14.383.22.03 du 28 février 2022, le Conseil municipal a eu à connaître des nouvelles obligations imposées aux employeurs territoriaux en matière de santé et de prévoyance.

Pour mémoire, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle a introduit une obligation de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance des agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 et un accord collectif national signé le 11 juillet 2023 sont venus en préciser les conditions et modalités.

Le Conseil municipal avait d'ores et déjà, par délibération n°14.383.19.04 du 4 février 2019, décidé à titre facultatif la participation de la collectivité à la prévoyance des agents municipaux, pour un montant de 5 euros.

Par délibération n°14.383.24.03 du 12 février 2024, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque prévoyance conclue entre le Centre de gestion du Calvados et la MNT-MGEN, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. La participation communale a été maintenue à 5 euros bruts.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de la réforme rendant la participation financière obligatoire, ce montant a été porté à 7 euros bruts.

S'agissant de la mutuelle, et pour satisfaire à sa nouvelle obligation à compter du 1er janvier 2026, la collectivité pouvait :

- Négocier son propre contrat pour l'ensemble des agents,
- Adhérer à la convention santé conclue entre le Centre de gestion du Calvados et la MNT-MGEN,
- Participer financièrement au contrat labellisé de chaque agent.

Compte tenu de la complexité de ce type de contrat, de la diversité des profils et des contrats en cours, il est proposé de retenir la participation financière au contrat labellisé de chaque agent. Toutefois, l'étude approfondie de la convention santé pourrait conduire à réinterroger cette proposition dans les mois à venir.

La participation minimale à compter du 1er janvier 2026 s'établit à 15 euros bruts par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale. Pour rappel, la complémentaire santé est destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

Ainsi il est proposé pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre à compter du 1er janvier 2026 une participation à hauteur de 15 euros bruts par agent et par mois.

Chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année.

Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Ainsi,

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion du Calvados en date du 6 novembre 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- décide de participer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros bruts par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.
- autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la bonne application de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
	16			

**Interventions :**

Viviane Clairel demande si les agents ont l'obligation d'adhérer à la mutuelle comme dans certaines entreprises.

Julie Calberg-Ellen répond que les agents pourront conserver leur mutuelle, et seront aidés à condition que leur garantie relève d'un contrat santé labellisé.

L'ordre du jour est épousé à 20h13.

#### QUESTIONS DIVERSES

**Site internet de la commune :**

Patrick Ledoux a demandé à Cyril Savin, agent chargé de la communication et de l'événementiel, de présenter un point sur les visites du site internet de la commune et leur fréquence. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 14 novembre 2025, Cyril a indiqué vendredi dernier qu'une moyenne de 54 visiteurs par jour avait été enregistrée.

Il précise le top 3 des journées de visite du site internet pour 2025 :

- 20 septembre 2025 : journée la plus visitée avec 170 visiteurs uniques. Cette affluence correspond au Full Festival, avec 340 pages consultées.
- 6 septembre 2025 : 155 visiteurs uniques, à l'occasion de la fête Saint-Côme.
- 8 janvier 2025 : 154 visiteurs uniques pour les voeux de la commune.

Patrick Ledoux précise également les pages et rubriques les plus consultées :

1. La page d'accueil
2. La page de la salle des fêtes pour les locations
3. Les associations sportives
4. Les événements

Enfin, il indique que les recherches pour accéder au site se font à 54,6 % sur ordinateur, 44,2 % sur smartphone et 1,2 % sur tablette. Il souligne que ces données montrent que l'outil informatique permet de générer des statistiques fiables sur la fréquentation du site.

#### Décorations de Noël :

Anne-Françoise Assimingue souhaite aborder le sujet des décos de Noël et demande qui souhaite y participer pour réorganiser éventuellement des ateliers.

Viviane Clairel rappelle que l'Espace Jeunesse devait s'en charger cette année.

Anne-Françoise Assimingue explique qu'elle a eu une réponse d'Aline Plessis qui souhaite deux sapins cette année et propose de réutiliser les décos de l'an dernier. Elle demande si Franck peut les apporter. Aucun projet n'est prévu pour le moment, mais une matinée familles aura lieu le 13 décembre. Elle suggère éventuellement un chantier avec les habitants ou des activités avec les enfants (midi/garderie).

Patrick Ledoux suggère de commencer les décos rapidement, compte tenu du peu de temps restant. Philippe Capoën propose son aide afin d'organiser, les agents sont déjà mobilisés.

Viviane Clairel rappelle que cela avait été compliqué l'an dernier. Cela a reposé sur 4-5 personnes. Il faudrait qu'une association prenne le projet en mains avec l'aide du Conseil municipal.

Patrick Ledoux rappelle que le projet d'EVS peut permettre de fédérer plusieurs associations autour de ces fêtes de fin d'années, en programmant les ateliers dès avant la rentrée. La réalisation devrait débuter entre septembre et décembre. Pour cette année, il faudra que les agents puissent récupérer ce qui a été fait l'an dernier et l'installer en ville.

Jean-Marc Cambier explique que lors d'un récent échange avec l'Espace jeunesse, il a été proposé d'avoir pour l'avenir des réunions plus fréquentes avec les services, les élus, la Ligue, pour faire un point plus régulier et parler des projets communs.

Patrick Ledoux précise que les choses pourraient être organisées comme avec le secteur Odon.

Frédérique Clouet propose que l'APE soit associée également.

Anne-Marie Lamy fait part des difficultés qu'elle a pu rencontrer dans l'organisation de la peinture des ruches. Cela a malgré tout été une vraie réussite. Une dizaine d'enfants motivés était présente.

#### Rucher communal :

Anne-Marie Lamy fait par ailleurs un point d'avancement du Rucher

- La formation d'apiculture est terminée,
- L'achat du matériel se fait petit à petit, via le rucher école, ce qui permet d'avoir des prix intéressants,
- Le rucher dispose désormais de 3 ruches achetées ainsi qu'une 4<sup>e</sup> ruche offerte par un habitant de Louvigny (ZeRuche) avec des vitres de chaque côté,
- L'enclos sera livré le 13 décembre à 9h. Cela représente trois tonnes de matériels en kit. Le menuisier craint la météo, et de ne pas pouvoir livrer si le terrain est trop boueux. Une dizaine de bénévoles est prévue. Caen la mer va gérer le terrassement pour niveler le terrain. Elle va également déposer 5m3 de copeaux à étaler sur du géotextile dans l'enclos.

- Il faudrait prévoir un pique-nique partagé dans la cantine de l'école pour le déjeuner. Patrick Ledoux demande à prévenir le personnel pour la vaisselle et l'entretien.
- Les ruches doivent être posées aussitôt. Cela permet d'éloigner les artistes de palissade.
- Trois essaims ont été réservés auprès de l'association des petits carrés de Caen et un autre auprès de l'apiculteur B.Eustache - AMAP.
- Un habitant de Bretteville et un autre d'Eterville seront présents.
- La saison commence en mars-avril.

#### **Ceinture verte de Caen la mer :**

Anne-Marie rappelle que le projet Ceinture verte, initié il y a 6 ans par la communauté urbaine, vise à favoriser l'installation de maraîchers bio en identifiant des terres libérables à court ou moyen terme.

Les premiers terrains libérés concernent ceux exploités par M. et Mme Desserroit, maraîchers installés sous le viaduc du Zénith et vendeurs au marché Saint-Sauveur. Après un conflit avec les collectivités et un recours, le tribunal administratif a estimé qu'il ne pouvait plus exploiter les parcelles, celles-ci ne relevant pas d'un bail rural. Il conserve seulement une petite partie en propriété ; le reste est désormais libéré.

Cet hiver, les terres seront couvertes (copeaux, colza) pour éviter qu'elles restent nues. Au printemps, un permis de construire sera déposé pour lancer les aménagements. L'objectif est d'installer deux maraîchers à l'automne, dans le cadre d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) avec matériel et serres mutualisés, nécessitant un accord entre futurs exploitants.

Une liste d'attente existe déjà, sans mise en concurrence pour l'instant. Une installation durable est envisagée d'ici 2026. Le dispositif permettra également aux particuliers d'acheter des parts sociales dans la SCIC, comme l'ont déjà fait certains établissements publics et banques.

Anne-Marie Lamy souligne que c'est une avancée positive, après six ans d'attente, tout en rappelant la vigilance nécessaire pour éviter qu'un exploitant déjà très doté en terres ne se positionne lors de l'attribution.

Patrick Ledoux confirme que la chambre d'agriculture est complètement hostile au projet.

#### **Sport :**

Philippe Capoën rappelle que c'était la 3<sup>e</sup> séance de walking foot, avec une participation d'une dizaine de personnes.

Pour assurer la pérennité de l'activité, il faudrait idéalement une douzaine de participants. Parmi les présents, 6 ou 7 personnes venaient de Louvigny, certaines reprenant le sport après une longue pause. Elles se montrent très motivées et reviennent régulièrement depuis le début. La moyenne d'âge est de 60 à 75 ans. C'est ludique et convivial, et cela fait monter le cardio. Les entraînements sont les lundis de 15h à 16h30.

Patrick Ledoux confirme qu'il y a eu 2 citykomi.

#### **Chemin de Feniton :**

Sylvain Tranquart revient sur la question de la participation des riverains aux réunions d'information. Il indique avoir reçu des messages qui l'ont fait réfléchir et exprime un certain malaise : il envisage même de ne pas participer à la réunion de mercredi.

Il rappelle que des riverains se sont présentés au Conseil municipal pour manifester leur souhait de participer, mais que leur participation a été refusée à la première réunion. Cette décision peut s'expliquer par la nécessité pour le Conseil de s'informer d'abord sur la situation, mais Sylvain Tranquart souligne que les riverains ont eux aussi le droit d'être informés, d'autant plus qu'ils n'ont pas eu accès à ces informations depuis de nombreuses années.

Les riverains souhaitent également partager leurs propres informations, qui peuvent différer de celles communiquées par le Conseil. Sylvain prend l'exemple de l'aménagement du chemin de la Rivière :

- Mme Cheval avait exprimé ses arguments contre ce projet.
- Loïc Asseline n'était pas au courant lors des discussions précédentes, mais n'y était pas opposé.
- Mathieu Moya a toujours été opposé.

Cette transmission incomplète des informations entre riverains et membres du Conseil a créé des incompréhensions et des ressentiments. Selon Sylvain Tranquart, organiser une première réunion d'information incluant les riverains dès le départ permettrait de mettre tous les participants sur un pied d'égalité, garantissant ainsi une communication plus transparente et évitant les dysfonctionnements constatés dans le passé.

Patrick Ledoux rappelle que, pour étudier les hypothèses avec les habitants, il a besoin de cette première réunion avec les membres du Conseil municipal afin d'analyser la faisabilité des projets sur le plan financier et pratique. Il veut pouvoir évaluer avec eux les avantages et les inconvénients des différentes options. Il insiste également sur la nécessité que le collectif se constitue et retrouve confiance avant de s'engager auprès des habitants.

Sylvain Tranquart souligne que les riverains font également partie du collectif et souhaite que ses arguments apparaissent dans le compte-rendu.

Frédéric Clouet propose de fixer un planning.

Patrick Ledoux explique que c'est l'objet de la 1<sup>ère</sup> réunion.

Louis Lebocey estime que la réunion de mercredi 19 novembre doit permettre de poser le cadre de la participation des habitants. C'est un processus de réparation. Il faut qu'il leur soit dit qu'ils comptent dans la démarche.

Patrick Ledoux confirme qu'ils ne seront pas négligés.

Anne-Marie Lamy observe que cette 1<sup>ère</sup> réunion génère de la crispation.

Patrick Ledoux exprime son étonnement et son mécontentement concernant le ponton. Il précise que la proposition initiale venait de Mathieu Moya et non de lui, et déplore que cela ne soit pas reconnu. Il indique que cette situation est désagréable pour la suite, car elle met en cause la fiabilité et la transparence des échanges entre membres du Conseil, en particulier lorsqu'une personne revient sur ses propos plusieurs mois après.

Sylvain Tranquart estime que la proposition de M. Moya était une blague. Les riverains ne veulent pas que les habitants passent à côté de chez eux, donc ils ne veulent pas de ponton.

Alain Tranchido ne comprend pas la blague.

Patrick Ledoux exprime son ressenti concernant le projet du ponton. Il souligne que certaines réactions reflètent un intérêt particulier plutôt que l'intérêt général : certains riverains ne veulent pas du ponton à proximité de chez eux, de la même manière que certains refusent un arrêt de bus ou un banc près de leur domicile, tout en souhaitant bénéficier du service. Il insiste sur la nécessité de poser les choses clairement et de ne pas se précipiter au détriment de l'intérêt général, afin que les décisions tiennent compte de toute la population et pas uniquement de revendications locales. Le Conseil municipal sera informé des travaux de ce groupe de travail.

Sylvain Tranquart nuance les propos sur l'intérêt général et l'intérêt particulier, en distinguant deux situations : l'achat de certaines parcelles par des particuliers (M. et Mme Isabel, M. et Mme Jouin) constitue un intérêt personnel évident, tandis que dans le cas des riverains, leurs interventions ont principalement porté sur la sécurité et la réglementation, sans qu'un intérêt personnel soit apparent. Selon lui, comparativement à l'exemple des parcelles vendues, les riverains agissent dans l'intérêt général, et non pour des motifs individuels.

Patrick Ledoux insiste sur l'importance d'organiser une première réunion afin de poser clairement les choses, d'analyser la faisabilité des projets, d'évaluer leurs avantages et inconvénients, et de permettre au collectif, incluant les membres du Conseil municipal et les riverains, de retrouver confiance et de se préparer avant d'échanger avec les habitants.

Frédéric Clouet propose que la deuxième séance se tiennent avant la fin de l'année.

Salle des fêtes :

Anne-Françoise Assimingue explique que le robinet devant la fenêtre dans la cuisine est cassé. Il y a par ailleurs beaucoup de tables bancales. Il conviendrait de les contrôler et de les changer.

La séance est levée à 20h57.

Le Maire,

  
Patrick Ledoux

Le secrétaire de séance,

  
Jean-Marc Cambier